

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 MARS 2023

Date et heure de la séance : 5 AVRIL 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 6

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/04/05/015

OBJET : Restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles / tranche optionnelle A (phase 2 - pôle élémentaire) / attribution des marches de travaux.

Dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles-, il est nécessaire de retenir l'ensemble des candidats des 17 lots techniques issus du marché de travaux. Cette attribution concerne les travaux de la tranche optionnelle A correspondant à la construction du pôle élémentaire.

Ce marché de travaux a été publié le lundi 23 janvier 2023. La remise des offres a été fixée au mercredi 1^{er} mars 2023. L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 2 mars 2023.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé l'analyse de l'ensemble des offres des candidats et l'a exposé à la commission d'appel d'offres le mardi 21 mars 2023 à 17h30.

A titre consultatif, cette commission a émis un avis favorable à l'attribution *des lots*.

Voici les sociétés proposées pour chaque lot :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
LOT N°1 - DESAMIANTAGE	CLEARSTONE	67 417,19 €	80 900,63 €
LOT N°2 - DEMOLITIONS	ATTAC BETON	48 383,64 €	58 060,37 €
LOT N°3 - FONDATIONS SPECIALES	KELLER FONDATIONS	68 900,00 €	82 680,00 €
LOT N°4 - GROS-ŒUVRE	CHAMBON	438 676,37 €	526 411,64 €
LOT N°5 - BETON DE CHANVRES	Sans suite_ Modification des pièces DCE à prévoir Consultation à relancer estimation : 28 000 € HT		
LOT N°6 - STRUCTURE / CHARPENTE BOIS – OSSATURE ET BARDAGE	SUCHEYRE	647 530,00 €	777 036,00 €
LOT N°7 - BARDAGES / COUVERTURES / ZINGUERIE	DUCHE	311 311,25 €	373 573,50 €
LOT N°8 - ETANCHEITE / ZINGUERIE	INFRUCTUEUX_ sans réponses (Relancer en procédure négociée avec 3 entreprises) estimation : 24 000 € HT		
LOT N°9 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	MEUNIER MARNAT	242 647,65 €	291 177,18 €
LOT N°10 - MENUISERIES INTERIEURES	ADD	300 268,93 €	360 322,72 €
LOT N°11 - PLATRIERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE	SARF	433 976,73 €	520 772,08 €
LOT N°12 - CARRELAGE / FAIENCE	SARF	18 827,72 €	22 593,26 €
LOT N°13 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	CARTECH	154 327,04 €	185 192,45 €
LOT N°14 - ELECTRICITE / TELEVISION / TELEPHONE	TERADE	160 842,34 €	193 010,81 €
LOT N°15 - PLOMBERIE-SANITAIRE / CHAUFFAGE / VENTILATION	MATHIEU GIRAUD	326 871,80 €	392 246,16 €
LOT N°16 - TERRASSEMENTS GENERAUX / VRD	GATP	285 500,00 €	342 600,00 €
LOT N°17 - ESPACES VERTS	DEAT PAYSAGES	24 826,50 €	29 791,80 €
Total en Euros		3 530 307,16 €	4 236 368,59 €

Concernant le lot n°5 « Béton de chanvres », la maîtrise d'œuvre a constaté une absence d'indications techniques significatives dans les pièces de ce lot technique. L'intérêt général prévalant, ce lot est rendu sans suite. Il est estimé à 28 000 € HT. Cela entraînera une modification des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises et une nouvelle mise en concurrence en procédure adaptée.

Le lot n°8 « Etanchéité-Zinguerie » n'a reçu aucune offre. Il est proposé d'être rendu infructueux. Ce lot est estimé à 24 000 € HT.

Une procédure négociée va être entamée afin de consulter des entreprises de manière restreinte.

Pour rappel, l'estimation de l'ensemble des lots avant le lancement du marché de travaux était de 3 901 080 € HT. Selon la proposition émise par la CAO ; le cumul total des montants des candidats retenus, excluant les deux lots non attribués, est de 3 530 307,16 € HT soit 4 236 368,59 € TTC.

Au regard du résultat de l'ouverture des plis, Monsieur MORIN présente un nouveau plan de financement prévisionnel pour cette opération :

DESCRIPTIF	DEPENSES € HT	FINANCEMENT	RECETTES
Travaux	3 582 307 €	Europe - FEDER	0 €
		Etat - DETR 2023	230 000 €
		Etat - DETR - Bonus bois	61 500 €
		Etat - DETR - Bonus insertion sociale	108 621 €
		Etat - DSIL 2023	400 000 €
Etudes	532 343 €	Département - FIC 2023	260 000 €
		Département - FIC 2023 - Bonification bois (15% du lot bois = 270 000 €)	40 500 €
		Région - contrat Ambition Région	200 000 €
		Région - Filière bois	100 000 €
		Métropole - Fond de soutien Métropolitain	90 000 €
		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	8 000 €
		Autofinancement	2 616 030 €
Total dépenses	4 114 650 €	Total recettes	4 114 650 €

Il propose ensuite au Conseil Municipal, de suivre l'avis favorable émis par la commission « travaux » au cours de sa séance du 27 mars 2023 et :


- d'approuver l'ensemble des candidats pour chaque lot,
- d'autoriser Le Maire à signer la notification aux candidats retenus ainsi que toutes les pièces afférentes
- d'autoriser le lancement de la procédure adaptée pour le lot n°5 et de la procédure négociée pour le lot n°8, puis de désigner les titulaires de ces lots et de signer les pièces afférentes,
- de valider le plan de financement prévisionnel tel que proposé.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 11 AVR, 2023
Reçu en préfecture le 11 AVR, 2023

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.